

ALGÉRIE

CHRONIQUE INTÉRIEURE

Slaheddine BARIKI*

En 1997, le président Liamine Zéroual va poursuivre sa marche forcée vers la « normalisation » du régime. Il conduira jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'aux élections législatives le processus d'institutionnalisation entrepris avec son élection à la tête de l'État en 1995. L'Assemblée populaire nationale (APN) issue des urnes est pluraliste. Les principaux partis sont représentés au dépens des petits partis qui ont joué le jeu du Conseil national de transition (CNT, parlement désigné). Le président peut compter sur une majorité confortable de conservateurs de l'ancien parti unique (FLN) et du nouveau parti présidentiel, le rassemblement national démocratique (RND) alliés aux islamistes légalistes du Mouvement de la société pour la paix (MSP-Hamas) du Cheikh Mahfoud Nahnah.

Concernant les élections locales, l'opposition a fermement dénoncé une fraude électorale massive. Pour compléter le nouveau système institutionnel, il ne reste plus que la mise en place du Conseil de la Nation (Sénat) où le RND dispose déjà d'une forte majorité avant même la désignation du « tiers présidentiel ».

En dépit d'un renforcement des mesures sécuritaires, les violences continuent. On assiste à une radicalisation des méthodes des tueurs avec une série de massacres barbares de civils aux portes d'Alger sans que l'armée régulière n'intervienne. Cependant, l'Armée islamique du salut (AIS), branche armée du FIS (dissous) appelle à une trêve et on assiste même à une collaboration AIS-ANP dans la lutte contre les GIA.

L'économie algérienne demeure structurellement tributaire de l'exploitation des hydrocarbures et du gaz. Les diverses tentatives pour améliorer la situation économique ne donnent pas de résultats probants. D'autant que les privatisations annoncées et l'inflation contribuent au malaise social, en accentuant la paupérisation de larges couches de la population.

Des réformes d'envergure sont annoncées. Elles concernent le système bancaire et le système judiciaire.

Au plan international, des voix s'élèvent pour interpellier les dirigeants algériens, notamment sur les massacres. Mais les responsables demeurent imperturbables tandis que les contrats de recherches et d'exploitation des hydrocarbures se multiplient. La première année du quinquennat du général Liamine Zéroual est loin de concrétiser les promesses de paix du candidat.

* Journaliste, Marseille.

L'organisation de deux scrutins nationaux a permis au pouvoir algérien de tirer les leçons nécessaires à l'organisation des élections législatives destinées à effacer « l'interruption du processus électoral de 1992 » pour légitimer le nouveau régime. Cependant le président algérien a tenu à préparer méticuleusement un scrutin annoncé de longue date mais dont l'organisation laisse sceptiques de nombreux observateurs.

La préparation laborieuse des législatives

Bicaméralisme

Dès le 12 janvier, le gouvernement adopte un avant-projet d'ordonnance qui prévoit une assemblée nationale de 380 sièges. Dans un premier temps, le 10 mai est annoncé comme le jour du scrutin⁽¹⁾. Des élections municipales et départementales se tiendront dans la foulée. Pour la première fois, les Algériens établis à l'étranger⁽²⁾ éliront directement leurs députés.

Le Conseil de la Nation (Sénat) prévu par la constitution de 1996 se composera de 144 sénateurs dont 96 élus soit deux tiers, à raison de deux sénateurs par wilaya et 48 sénateurs désignés par le président de la République⁽³⁾. Aucun sénateur ne représente les émigrés.

Parallèlement à ces dispositions, il est prévu de durcir la loi sur les partis. Des amendements prévoient des restrictions draconiennes en matière de constitution d'un parti et l'interdiction de l'utilisation des « constantes nationales » comme la religion, la langue, la guerre de libération ou la région.

Ces derniers projets sont vivement critiqués par divers mouvements d'opposition comme le Mouvement pour la Société Islamique-Hamas de M. Nahnah pour lequel le gouvernement ne tient compte « ni de l'équilibre régional, ni des facteurs économiques et agricoles dans les wilayates ».

En France, on enregistre plusieurs déclarations des milieux politiques à propos de ces législatives. Propos fermement rejetés par le gouvernement algérien⁽⁴⁾.

Commission de préparation

Une commission de préparation des élections législatives est mise en place. Présidée par le Premier ministre, M. Ahmed Ouyahia, elle se compose de plusieurs ministres, d'un conseiller à la présidence et d'un représentant du ministère de la défense⁽⁵⁾.

Le 27 janvier, dès sa première réunion, la commission de préparation « prend ses dispositions en vue du lancement des invitations officielles » aux observateurs internationaux chargés de superviser le scrutin.

(1) Par le quotidien *El Moudjahid* du 10 janvier.

(2) Dont 620 000 électeurs en France.

(3) Surnommé « tiers présidentiel ».

(4) Voir *infra* sur l'attitude française.

(5) Alors que le chef de l'État est aussi ministre de la Défense.

L'ONU, la Ligue arabe et l'OUA fourniront des observateurs comme pour le scrutin présidentiel de 1995. C'est Liamine Zéroual lui-même qui a requis ces observateurs pour « renforcer la transparence, la liberté et la régularité » du scrutin. La même commission est chargée de la « couverture médiatique par les médias nationaux et étrangers » et de la réunion « des conditions de sécurité requises pour le déroulement du scrutin dans la sérénité ».

Ce premier dispositif sera complété par l'institution d'une commission nationale indépendante de surveillance des élections législatives (CNISEL) après consultation de la classe politique par le chef de l'État.

Le 6 février, le président Zéroual invite officiellement les trois organisations interétatiques à désigner des observateurs.

Concernant les dates du scrutin, le président propose le 29 mai et le 5 juin. Un communiqué présidentiel précise que « l'Algérie entend souligner à travers ce geste l'intérêt particulier qu'elle attache à la réussite des prochaines élections législatives et la détermination dont elle est animée pour parachever l'œuvre de redressement national, notamment à travers l'approfondissement des réformes politiques et économiques et la consolidation de l'État de droit ».

Les premières réactions des principaux partis d'opposition ne sont pas hostiles. Ils annoncent leur participation ⁽⁶⁾.

Nouvelle loi sur les partis

Réuni en session extraordinaire sur convocation du président de la République à partir du 25 janvier, le CNT adopte « à une large majorité » mais après un âpre débat, la nouvelle loi sur les partis politiques le 18 février. Les partis doivent tenir un « congrès constitutif » réunissant entre 400 et 500 délégués élus par au moins 2 500 adhérents représentant au moins 25 départements sur 48 que compte le pays allant jusqu'à préciser que le parti doit compter 100 adhérents au moins par département pour en déléguer 16 au congrès.

L'article 9 stipule que les partis ne peuvent prendre « les mêmes nom, sigle et autres signes distinctifs appartenant à un parti préexistant ». Vise-t-il le FLN comme l'affirme le président de la commission juridique du CNT, M. Kacem Kébir? Les responsables de l'ex-parti unique n'en ont cure. Pour Abderrahmane Belayat, membre du BP, le FLN n'est pas concerné. « Nous ne changerons pas de sigle » affirme-t-il.

La vingtaine de micro-partis représentés au CNT, mécontents des termes de cette loi, ont boycotté les discussions en séance plénière. Dans une pétition, ils demandent au gouvernement de prendre en considération des amendements proposés par leurs députés à propos du nombre d'adhérents et de départements. Sept d'entre eux annoncent la constitution d'un « comité de réflexion » dans la perspective de créer un « rassemblement » crédible pour les prochaines législatives.

(6) *MTM* du 14/2/97 p. 322.

Proportionnelle

Retenant la leçon des législatives avortées de 1992, une nouvelle loi électorale instaurant la proportionnelle pour les assemblées populaires élues (APN, APW et APC) est adoptée par le CNT le 19 février à la satisfaction de la majorité des partis.

Nouveau découpage électoral

Le 2 mars, le CNT adopte un nouveau découpage électoral. La nouvelle loi définit les circonscriptions. Elle prévoit 380 sièges pour l'APN à raison d'un siège pour 80 000 habitants avec un minimum de 4 sièges pour les wilayates ne dépassant pas les 350 000 habitants. Alger dispose de 24 sièges. Les Algériens à l'étranger de 8 dont 4 pour la France.

Le 6 mars, le président Zéroual promulgue deux ordonnances portant lois organiques sur le régime électoral et les partis politiques et signe le décret de convocation du corps électoral.

Le 7 mars, il souhaite « une participation massive » à ce scrutin pour « mettre fin à une période d'instabilité institutionnelle ». Dans un discours télévisé, il s'engage à « respecter le choix » des électeurs.

Les partis jouent le jeu

Premier à jouer le jeu, le Mouvement de la renaissance islamique (MRI-Ennahda) de Abdallah Djaballah, décide début mars de supprimer la référence à l'islam dans son nom pour se conformer à la nouvelle loi. Il prend le nom de mouvement de la Nahda. Son conseil consultatif décide de participer aux législatives du 5 juin.

53 partis doivent se conformer à la nouvelle loi sous peine de se voir interdire la participation aux prochains scrutins. Dans un premier temps, le FLN semble être concerné. Tout comme le rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) du Dr Said Sadi, le Mouvement de la société islamique (MSI-Hamas), le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) de l'ancien président Ben Bella et le Parti du renouveau algérien (PRA) de Norednine Boukrouh⁽⁷⁾.

8 formations ne tombent pas sous le coup de la nouvelle loi. Il s'agit du Front des Forces socialistes (FFS) de M. Ait Ahmed, du Rassemblement national démocratique (RND), le tout jeune parti présidentiel et du Parti des travailleurs (PT) de Madame Louisa Hanoune.

Les partis concernés doivent adapter leurs statuts, leur nom et leur programme avant le 6 mai⁽⁸⁾. La date limite au dépôt des candidatures est fixée au 21 avril.

(7) Candidat malheureux aux présidentielles de 1995 avec 5 % des voix.

(8) C'est-à-dire 10 jours avant la campagne électorale des législatives.

Contrôle du scrutin

Le 20 mars, le chef de l'État installe la CNISEL. Selon la plate-forme présidence-opposition adoptée à l'issue des rencontres des 4 et 5 mars, chaque parti participant au scrutin législatif dispose d'un représentant à la CNISEL. La commission est présidée par une des trois « personnalités nationales » non encore désignées.

Dès que les listes officielles sont définies, les partis qui ne présentent pas de candidats dans au moins 12 circonscriptions ne pourront pas y siéger. L'ensemble des candidats indépendants dispose d'un siège tout comme l'Observatoire national des droits de l'homme (ONDH, organisme officiel) et la LADH. Le gouvernement dispose de 4 représentants respectivement pour les affaires étrangères, la justice, l'intérieur et la communication.

La CNISEL veille au « bon déroulement et à la régularité » du scrutin, à « la neutralité de l'administration » et au « respect des droits des électeurs et des candidats ».

La garantie internationale par l'ONU, la Ligue arabe et l'OUA est limitée. Au terme d'une mission d'évaluation en Algérie du 6 au 12 mars, l'ONU accepte d'envoyer « dès que possible une petite équipe technique pour coordonner et soutenir le travail d'observateurs internationaux ». Elle refuse « d'observer le scrutin ou de faire la moindre déclaration de validité ». Les observateurs onusiens arrivent à Alger le 19 avril.

Un succès pour Liamine Zéroual

Le Front islamique du Salut (FIS) appelle dès le 2 avril au boycott des législatives du 5 juin. Pour le mouvement dissous, ces élections, « truquées d'avance », ne mèneront pas à l'arrêt de « l'effusion du sang ». Le nouveau porte-parole de l'instance exécutive du FIS à l'étranger basé en Allemagne, M. Abdelkrim Ould Adda qualifie le scrutin de « complot électoral » destiné à offrir une victoire au nouveau parti présidentiel. Il affirme qu'aucun membre de son parti ne se présentera sur des listes de partis légaux signataires en 1995 de la plate-forme de Rome. Le parti victorieux du scrutin de 1992 est isolé. L'ensemble des partis d'opposition ont annoncé leur participation à l'exception du MDA de M. Ben Bella et du mouvement communiste Ettahaddi.

Le MSI-Hamas est le dernier à annoncer la sienne⁽⁹⁾ le 13 avril. Il a dû auparavant se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur les partis en prenant le nom de Mouvement de la société pour la paix (MSP-Hamas).

Un début de décantation politique

A défaut de diminuer les violences⁽¹⁰⁾ voire de ramener la paix civile, les législatives vont permettre une première décantation politique avec l'annonce des candidatures.

(9) Candidat malheureux aux présidentielles de 1995, son leader, M. Mahfoud Nahnah avait obtenu 25 % des suffrages. Hamas refusait de supprimer la référence à l'islam pour se conformer à la nouvelle loi sur les partis.

(10) Du 3 au 11 avril, 173 civils sont victimes de massacres collectifs attribués aux GIA. *MTM* 18 avril 1997 p. 814.

Le 20 avril, le Dr Sadi (RCD) est le premier à annoncer officiellement sa candidature dans la circonscription d'Alger.

Le même jour, le quotidien indépendant La Tribune indique que le Premier ministre, M. Ouyahia est tête de liste du RND à Alger. Plusieurs ministres sont pressentis dans d'autres grandes villes toujours sous la bannière du parti présidentiel. Le même journal fait état de la défection du ministre PRA du tourisme au profit du RND tandis que des informations contradictoires circulent sur le retour de Suisse du leader du FFS pour se porter candidat à Bejaïa. Elles sont démenties.

Lors de la clôture des listes, le 21 avril, les conservateurs et les islamistes paraissent en position de force. Ils sont les seuls à être présents dans l'ensemble des wilayates tandis que les démocrates demeurent divisés.

Les tentatives d'alliance entre démocrates-éradicteurs⁽¹¹⁾ de l'Alliance nationale républicaine (ANR) de l'ancien Premier ministre Rédha Malek et le RCD du Dr Sadi ont échoué pour des questions de têtes de listes.

Finalement, l'ANR sera présente dans 45 wilayates et le RCD dans 35. Avec la participation de pratiquement tous les ministres⁽¹²⁾ du gouvernement Ouyahia sous les couleurs du RND, les masques, si masques il y avait, tombent. Le RND apparaît pour ce qu'il est. Un parti présidentiel mais aussi un parti « attrape-tout » où se côtoient des hommes qui normalement n'ont rien à faire ensemble si ce n'est un objectif : continuer à faire partie du système.

Les deux partis islamistes légaux sont présents dans les 48 départements et en France avec pour premier but la récupération des électeurs du FIS.

Les démocrates-réconciliateurs du FFS, après avoir hésité sur leur participation à une élection qui ne « résoudra pas la crise », seront présents dans 32 circonscriptions.

Le FLN et le PRA ont des candidats partout. La stratégie des partis « démocrates » passe par leur présence prioritaire dans les grandes villes. Les ténors⁽¹³⁾ se présentent tous à Alger de même que les femmes⁽¹⁴⁾ tandis que les partis islamistes ont préféré maintenir leurs chefs en réserve et présenter des figures locales connues de la population.

7 747 candidats groupés dans 753 listes réparties à travers les 48 circonscriptions auxquelles il faut ajouter les 8 sièges pour les Algériens à l'étranger, participent à ces législatives selon une déclaration de la CNISEL du 9 mai. 685 listes représentent 39 partis. Les 68 autres sont des listes indépendantes.

(11) Vocabulaire désignant ceux qui sont contre tout dialogue avec les islamistes même ceux dits modérés.

(12) Le Premier ministre à Alger, le ministre des Affaires étrangères à Aïn Defla, l'ancien Premier ministre, M. Mokdad Sifi à Tébessa, le ministre de la Justice à Khenchela. Le président du CNT à Oran. D'où le surnom de parti né avec des moustaches attribué au RND.

(13) Redha Malek pour l'ANR, Saïd Sadi pour le RCD, Seddik Débaïli pour le FFS, Djilali Sofiane pour le PRA etc.

(14) Khalida Messaoudi pour le RCD, Louisa Hanoune pour le PT, Nadia Boumendil pour le FFS, Akila Ouared pour l'ANR, Zahia Benarous pour le RND. Cette dernière, journaliste vedette de la télévision d'État, occupera le secrétariat d'État à la Culture.

La campagne électorale

Le tirage au sort pour le partage du temps d'antenne est effectué publiquement par la CNISEL le 9 mai. La campagne électorale officielle lancée le 15 mai se termine le 2 juin. Le ministre de l'Intérieur, M. Mostapha Benmansour indique le 14 mai que 16 773 087⁽¹⁵⁾ électeurs sont inscrits sur les listes électorales soit 338 560 électeurs de plus qu'en 1996. Le 18 mai, le CNT est officiellement dissous. Le président Zéroual n'a pas manqué de rendre hommage aux membres du parlement de transition désigné, notamment à ceux d'entre eux qui ont été assassinés.

Les principaux partis prennent leurs marques. Le RND, créé 4 mois à peine avant les législatives, passe pour le parti présidentiel capable de rallier les partisans du gouvernement et du président dont ils défendent l'action. Ce parti peut aussi attirer de larges couches populaires « légitimistes » dans l'arrière-pays.

Le MSP, fort du score de son chef aux présidentielles de 1995 et cherchant à séduire l'électorat du FIS, tente de conserver sa place de premier parti « d'opposition » alors qu'il dispose de deux ministres. En attendant son slogan « l'Islam c'est la solution » est devenu « La paix c'est la solution ».⁽¹⁶⁾

Le RCD, connu comme le parti intégriste de l'anti-intégrisme tout en critiquant violemment le pouvoir, reste limité par son implantation en Kabylie où il aura fort à faire cette fois avec son concurrent « dialoguiste », le FFS. Son objectif est d'améliorer les 9 % obtenus par son chef aux présidentielles, score que le Dr Sadi estime « minoré ».

Le FFS, créé en 1963 est le parti historique d'opposition. Il est signataire des accords de Rome avec le FIS. Sa stratégie l'a miné tout comme sa dénonciation des « milices » et ses appels à l'internationalisation du problème algérien. Malgré son implantation essentiellement en Kabylie, le FFS promet de créer « la surprise » de ces législatives.

Le FLN, ex-parti unique, est divisé entre les réformateurs, partisans de l'ancien premier ministre de Chadli, M. Mouloud Hamrouche et les conservateurs menés par le Secrétaire général, Boualem Benhamouda, ancien ministre de Boumediène. Il enregistre beaucoup de défections au profit du RND. Le PRA de Noredine Boukrouh présente le plus grand nombre de femmes mais ce n'est pas une garantie de succès. Enfin Ennahda, autre parti islamiste légaliste, se proclame comme « la première force politique du pays ». Il a ainsi l'occasion de le prouver.

Des résultats contestés

Le résultat des premières législatives pluralistes depuis celles avortées en 1992, confirme le scrutin présidentiel de 1995. Avec un taux de participation de 65,49 %, le pouvoir espère parvenir à effacer l'intervention de l'armée en

(15) *MTM* du 16 mai p. 1036.

(16) Peut-être que les dirigeants comptent sur la confusion possible entre Islam et Silm (paix) dans la prononciation.

1992. Le président élu dispose désormais des moyens législatifs de sa politique avec une confortable majorité conservatrice qui a supplanté les démocrates et les islamistes. Ce qui permet au ministre de l'intérieur de parler « de la victoire de la démocratie ».

Les résultats sont cependant fortement contestés par les autres partis. Le RND au bout de 4 mois d'existence à peine, dispose de 155 sièges sur les 380. L'ex-parti unique, le FLN obtient 64 sièges. Ensemble, ils constituent la majorité présidentielle même si leur alliance n'est pas formelle. Le MSP est désormais la deuxième force politique du pays avec 69 députés tout en constatant le score non négligeable de son frère plus radical, Ennahda, avec 34 députés. Les grands perdants de ce scrutin sont les démocrates. FFS et RCD obtiennent chacun 19 sièges. Les trotskistes du PT font leur entrée à l'APN avec 4 députés dont le doyen d'âge qui présidera la première séance.

Les résultats officiels ont été accueillis par une forte contestation de la majorité des partis. Le nombre de députés du RND est pointé du doigt. On parle de fraude, d'irrégularités flagrantes, de partialité de l'administration. La régularité du scrutin est d'autant plus remise en cause que les 200 observateurs internationaux présents divergent dans leurs conclusions.

Le rapport de la mission d'observation coordonnée par l'ONU, rendu le 8 juin, est très critique. Il met en cause les bureaux de vote spéciaux comme ceux réservés aux forces de sécurité qui « ne fournissaient pas suffisamment de garanties de neutralité et de transparence » et les bureaux itinérants (5 000 sur 35 000). Dans ce texte, les observateurs indiquent que « bien qu'ils aient pu circuler sans se sentir menacés, plusieurs ont éprouvé des difficultés à exercer leurs fonctions avec toute l'indépendance et la liberté de mouvement nécessaires pour évaluer de façon objective ces élections ». La conférence de presse de présentation des conclusions a été annulée sans explications. Dans un premier temps, Ennahda et le RCD réservent leur participation effective à la nouvelle assemblée. Devant la domination évidente des « islamo-conservateurs », le RCD considère que ces élections « n'augurent rien de bon pour le pays » car il sait que même en l'absence d'alliance déclarée, le RND, le FLN, Hamas et Ennahada peuvent joindre leurs voix sur certains dossiers comme celui de l'arabisation, le code de la famille ou la réhabilitation du FIS dissous.

La première assemblée pluraliste de l'Algérie

Fort de ces résultats, le président Zéroual a renouvelé sa confiance à l'équipe Ouyahia malgré l'impopularité du premier ministre. Le 14 juin, ce dernier est reconduit dans ses fonctions alors qu'il était donné partant. C'est la continuité sans le changement. Les 380 élus du 5 juin dont 11 femmes se retrouvent le 15 juin la première assemblée pluraliste de l'Algérie indépendante. Dans ses commentaires, la presse reflète les interrogations des observateurs sur les alliances éventuelles puisqu'aucun parti ne dispose de la majorité à lui tout seul.

Lors de la présentation de son programme devant l'APN, le chef du gouvernement souligne ses deux priorités : la poursuite du programme économique d'austérité sous la houlette du FMI et l'organisation des élections locales prévues dans six mois pour « parachever l'édifice institutionnel » zéroualien et

gommer définitivement la page ouverte en 1992 avec l'interruption des élections.

Dans son programme et dans ses discours, Liamine Zéroual promet « l'extermination » des « groupes terroristes ». Force est de constater que sur ce plan, l'échec est flagrant. La politique des arrangements secrets avec les dirigeants du FIS mâtinée du tout répressif est loin de donner les fruits escomptés. Aux maquis comme dans les villes, les violences continuent avec des méthodes particulièrement barbares. L'ANP va être mise en cause pour sa non intervention.

Poursuite de la violence

Comme en 1995 et 1996, le début de l'année correspond à la période du Ramadan considérée par les islamistes comme particulièrement propice au « Djihad ». Le 29 décembre, une série d'attentats à la bombe et un massacre de civils font 43 morts et 64 blessés. En une semaine, les attentats à Alger font 31 victimes et 220 blessés. Bien que l'information sécuritaire soit sévèrement contrôlée par les services de sécurité, les autorités reconnaissent début janvier le massacre de 28 civils à Dhammia dans la région de Aïn Defla. Les Algérois redoutent à nouveau les attentats aveugles après l'explosion d'une voiture piégée le 7 janvier prélude à une campagne terroriste lancée selon la presse algérienne par le nouvel émir du GIA, Farid Hamani alias Abou Selmane⁽¹⁷⁾.

Les attaques sous différentes formes se multiplient. la tension dans l'Algérois est forte et la psychose règne car les derniers attentats sont commis à des heures de forte affluence dans des lieux très fréquentés. De plus l'impact de ce type d'actions fait bénéficier les GIA d'un grand écho. Même la plus célèbre artère de la capitale, la rue Didouche Mourad, n'est pas épargnée. En même temps la presse rapporte les conditions atroces dans lesquelles sont tués les civils : adolescents violés avant d'être tués, corps mutilés et décapités, têtes plantées sur des piquets⁽¹⁸⁾.

Barbarie

Au fil des jours le bilan s'alourdit. Le 20 janvier, 79 morts sont attribués aux islamistes armés pour la seule région algéroise. En trois mois, plus de 200 personnes sont massacrées notamment dans la plaine de la Mitidja. Les scènes d'horreur se succèdent dans la capitale.

Cette vague d'attentats est sans précédent depuis le début des violences. Le GIA poursuit sa course folle. En revendiquant certains attentats, il promet de nouveaux massacres. Il menace directement la population en affirmant « qu'il n'y a plus de neutralité dans la guerre ». « La guerre continuera et s'intensifiera durant le mois de Ramadan et nous avons les moyens et les

(17) Successeur de Yacine Amara alias « Napoli » tué en septembre, Abou Selmane est un vétéran. Il a participé en février 92 à une des premières embuscades où 6 policiers ont été tués. *MTM* 10 janvier p. 38.

(18) Comme à Bouinan, à 50 km d'Alger où le 1^{er} janvier 14 personnes sont tuées tandis que, à quelques kilomètres de là, 5 jeunes filles d'une même famille sont égorgées à Ouled Chebel.

hommes pour châtier ceux qui ne sont pas de notre côté. Tous ceux qui ne sont pas avec moi sont des apostats et méritent la mort »⁽¹⁹⁾ proclame l'émir GIA Antar Zouabri. Promettant un « embrasement généralisé », il pousse le cynisme jusqu'à conseiller « aux Algériens de faire leurs ablutions avant de sortir de chez eux pour qu'ils puissent rejoindre le paradis au cas où ils sont tués dans une explosion ».

Le 19 mars, 32 civils dont 16 femmes et un adolescent sont égorgés ou massacrés à la hache en plein jour près de Ksar Boukhari tandis que le même jour 13 islamistes armés sont tués à Naciria par l'explosion d'une bombe qu'ils transportaient et cinq autres au cours d'une opération des forces de sécurité dans les quartiers huppés d'Alger. Les massacres se poursuivent en avril. 114 villageois sont mutilés et décapités à la tronçonneuse durant la première semaine d'avril⁽²⁰⁾. Les explosions meurtrières se poursuivent pendant le même mois.

En août, au moins 175 personnes sont tuées par des islamistes armés selon des bilans partiels établis par la presse. Les autorités gardent cependant un mutisme surprenant face aux massacres. Elles ne confirment ni n'infirmement ce que rapporte la presse y compris les informations rapportant la mort de l'émir du GIA, Antar Zouabri, démentie par un communiqué du GIA à la radio franco-marocaine *Médi 1* et par le bulletin clandestin *El Ansar*⁽²¹⁾. Dans un autre bulletin, *El Djamâa*, un chef GIA, Abou El Moundhir justifie les massacres par une explication lapidaire : « Les ennemis de l'Islam doivent être égorgés du plus jeune des enfants au plus âgé des vieillards »⁽²²⁾.

Mais le pire reste à venir. Dans la nuit du 28 au 29 août, des dizaines de civils sont égorgés ou brûlés vifs dans la localité de Raïs. Le bilan officiel établit le nombre des victimes à 98 morts (dont des femmes et des nourrissons) et à 120 blessés. Mais selon les témoignages des habitants rapportés par la presse, 200 à 300 personnes auraient péri dans ce massacre. C'est le carnage le plus terrible depuis 1992. Cette tuerie a sorti le gouvernement de sa réserve pour annoncer le renforcement des mesures de sécurité dans les campagnes. Il appelle la population à un « surcroît de vigilance » tout en promettant de poursuivre la lutte « contre les criminels barbares jusqu'à leur éradication ». Les autorités attribuent l'attaque de Raïs aux GIA.

A la suite d'une série de massacres de ce genre notamment celui de Béni Messous, proche banlieue d'Alger le 5 septembre, la psychose a atteint les habitants d'Alger. Toutes les armes sont bonnes pour se défendre : haches, couteaux, barre de fer, cocktails molotov, sirènes d'alarme.

Le silence des autorités est accentué par la circulation des rumeurs les plus folles entraînant des mouvements de panique. Des pressions sont exercées sur le président Zéroual pour décréter l'état d'exception et instaurer le

(19) Dans un document publié par le quotidien indépendant *El Watan* du 21 janvier sous réserve d'authentification.

(20) *Liberté* et *El Khabar* du 8 avril. *El Khabar* indique que l'émir du GIA de l'ouest responsable de ces barbaries est Yacer El Akel. Les autorités restent muettes aussi bien sur les massacres que sur les opérations de l'ANP.

(21) *MTM* 15 août p. 1805.

(22) *Ibidem*.

couvre-feu tandis que l'armée est en « état d'alerte maximum »⁽²³⁾. Des groupes d'autodéfense spontanés sont montés à Bab El Oued et à Béni Messous. Les voitures sont fouillées. Les passagers sont contrôlés. Il n'est pas rare de voir des adolescents participer à la protection des quartiers. Les buissons sont éclaircis pour dégager la vue tandis que des quartiers sont désertés. Des fausses alertes aux rumeurs décrivant des assaillants au crâne rasé, aux sourcils brûlés, à la barbe teinte au henné, l'index coupé pour ne pas prononcer la profession de foi, la tête ceinte d'un bandeau avec inscrit en arabe « les révoltés contre Dieu » et hurlant comme des loups. Les ingrédients de psychose collective se concentrent au fil des jours et des massacres⁽²⁴⁾. Des habitants critiquent la passivité des forces de sécurité et la duplicité de la télévision d'État. « C'est honteux, la télévision a passé sous silence le massacre de Béni Messous et nous a montré les obsèques de Diana. Sommes-nous des chiens ? »⁽²⁵⁾

C'est dans cette ambiance lourde que s'effectue la rentrée scolaire le 6 septembre. C'est aussi au mois de septembre que le leader du FIS⁽²⁶⁾, M. Abassi Madani, libéré en juillet, est mis en liberté surveillée. Cela a-t-il contribué à la réactivation de la vague de massacres ? On ne peut que le constater. De même qu'on ne peut que constater l'attitude en retrait des forces de sécurité. De leur côté, les médias locaux et étrangers se sont fait l'écho des questions graves qui se posent désormais.

Une partie de l'opposition comme le Comité de solidarité avec le peuple algérien (CSPA) qui regroupe des opposants basés à Londres (FFS, FIS...) appelle à la formation d'une commission d'enquête internationale sur les massacres sous l'égide de l'ONU. Dans un texte adressé à Kofi Annan, il demande que « les crimes soient élucidés, l'ouverture d'une enquête sur le respect des droits de l'homme, la mise à l'index du régime au pouvoir en Algérie, le jugement des responsables des massacres par la justice internationale, la cessation de tout soutien financier et militaire au régime algérien notamment la vente d'armes de répression et la concrétisation de l'appel du Secrétaire général de l'ONU pour ramener la paix, la sécurité et la stabilité »⁽²⁷⁾.

Polémique avec l'ONU

L'ONU par la voix de son Secrétaire général, le Vatican, par la voix du pape, des pays proches comme la France ont fait part de leur inquiétude devant les massacres et la passivité de l'armée mais ces réactions sont restées vaines face à un pouvoir algérien qui a su jusqu'à présent éloigner toute tentative d'intervention étrangère sous quelque forme que ce soit. Ce nationalisme ombrageux permet aux dirigeants algériens de mieux cacher leur volonté de perpétuation d'un système qui ne cesse de montrer ses limites dans les différents domaines qui intéressent la population.

(23) Selon un haut responsable anonyme cité par le quotidien *El Hayat* du 8 septembre.

(24) La Peur et la rumeur in *Liberté* du 8 septembre. Les habitants de la périphérie d'Alger se soulèvent contre le terrorisme in *El Khabar* du 8 septembre. Les citoyens en alerte in *El Watan* du 8 septembre. Les Algérois se mobilisent in *L'Authentique* du 8 septembre.

(25) *MTM* 12 septembre p. 1999.

(26) *MTM* 19 septembre p. 2407.

(27) *Ibidem*.

Le 3 septembre, Kofi Annan appelle à « une solution urgente » pour en finir avec l'escalade des massacres en Algérie. Le secrétaire général de l'organisation mondiale prend l'initiative de téléphoner au président algérien pour lui faire part de son « extrême préoccupation » devant l'exacerbation des violences. « Il est important qu'une solution urgente au problème soit trouvée » déclare le fonctionnaire international au président algérien selon le communiqué onusien.

Pour toute réponse, le chef de l'État algérien rappelle par un communiqué le refus de l'Algérie de « toute immixtion » et estime que son pays est doté « d'institutions fortes, capables par elles-mêmes de le conduire vers la sortie définitive de la crise ». La veille, l'ONU a démenti les accusations d'ingérence.

Au lendemain des déclarations du Premier ministre français, M. Lionel Jospin, sur la « violence d'État », une polémique va opposer l'Algérie à l'ONU. La première accuse la seconde d'ingérence dans le domaine des droits de l'Homme. Les autorités algériennes ont violemment protesté après les déclarations de M^{me} Mary Robinson, Haut commissaire aux droits de l'Homme où elle se disait « préoccupée par la détermination affichée du gouvernement algérien, de refuser l'aide de la communauté internationale ». Justifiant son droit d'ingérence, elle confirme son appel « au respect des droits de l'homme et aux libertés fondamentales ». Pour l'ancienne présidente d'Irlande, « les massacres de civils sont totalement inacceptables ».

La mission algérienne auprès des Nations Unies, tout en soulignant le souci de l'Algérie « de défendre et de promouvoir les droits de l'Homme, déplore que le Haut commissaire des droits de l'Homme, se distingue en cela du reste de la communauté internationale, et ce en dépit des informations qui lui ont été fournies, se soit retenue de condamner explicitement le terrorisme barbare qui sévit en Algérie ».

Dans un communiqué diffusé à Londres le 26 septembre, le GIA revendique les massacres des civils et promet leur poursuite. Il menace la France de nouveaux attentats. L'émir du GIA signataire, Antar Zouabri, menace aussi les Nations Unies si elles suivent la voie de la France. Il dénonce l'appel à la trêve de l'AIS. Des rumeurs faisant état d'un prochain appel à la trêve de l'AIS deviennent persistantes.

La trêve de l'AIS

Confirmant les rumeurs, l'émir de l'AIS, M. Madani Mezrag, dans un communiqué daté du 21 septembre⁽²⁸⁾, ordonne à « tous les chefs de compagnies combattantes sous son commandement d'arrêter le combat à partir du 1^{er} octobre ». C'est la première fois que l'AIS parle d'un cessez-le-feu. Ce communiqué est paru avant le massacre de Bentalha mais trois semaines après une déclaration du leader du FIS, M. Abassi Madani, qui se disait prêt à lancer un appel à l'arrêt des violences.

(28) Publié par *El Moudjahid* à la Une, ce qui n'est pas son habitude, ni sa vocation. Voir *MTM* du 26 septembre.

El Moudjahid y voit « un grand tournant s'il est suivi d'effet ». Pour l'éditorialiste, un tel appel va provoquer « une décantation politique majeure qui va accélérer à la fois la décomposition complète du terrorisme et le retour du pays, après six ans de souffrances et d'immenses sacrifices, à la double stabilité politique et économique » tout en relativisant cette « position sage bien que tardive » qui risque « d'être court-circuitée par ceux qui ne veulent pas que l'Algérie panse ses blessures et retrouve la paix ». Mais l'AIS n'est pas les GIA. La portée de cet appel ne peut être mesurée alors que les massacres ne cessent de prendre de l'ampleur.

L'AIS qui se compose de plusieurs centaines d'hommes est surtout présente dans l'Est et dans l'Ouest du pays où ses maquis sont organisés et donnent du fil à retordre à l'armée régulière. Elle est peu active dans les zones des massacres de l'Algérois où les GIA et ses dissidents font la loi. Madani Mezrag n'a pas manqué dans son appel de demander aux « autres groupes attachés aux intérêts de la religion et de la nation à se rallier » à sa position.

Ce dirigeant du maquis de l'Est où une trêve tacite règne depuis quelques semaines, proclame qu'il est fidèle à la « ligne politique du FIS » en n'attaquant que des objectifs militaires. Il condamne les massacres de civils. Dans le même communiqué, Madani Mezrag confirme les rumeurs concernant des contacts secrets entre l'AIS-FIS et le pouvoir « depuis longtemps ». Ce dernier point est démenti par le Premier ministre.

Plus laconique, le communiqué de l'AIS affirme que les « quelques mesures d'apaisement dans le sens de la détente du pouvoir avec la libération du cheikh Abassi Madani pousse les ennemis d'hier et d'aujourd'hui à manipuler les pions pour attiser le feu de la discorde et faire échouer tout projet susceptible d'animer le pays et de motiver les citoyens ».

Malgré l'appel de l'AIS, les violences continuent. Le 3 octobre, une attaque à la roquette fait 6 morts dans la ville garnison de Blida, proche d'Alger. 89 personnes sont massacrées début octobre dans les régions de Mellala, Médéa et Oran. Le 5 octobre, 16 écoliers et leur chauffeur sont tués par balles dans une embuscade près de Blida. C'est la réponse des GIA à la trêve de l'AIS. On craint désormais que le GIA ne se lance dans une surenchère meurtrière. Pour la première fois, l'armée ouvre le théâtre des opérations de Ouled Allel, près d'Alger, aux journalistes. L'ANP semble désormais décidée à communiquer pour répondre aux graves accusations de « passivité ».

Après deux mois de trêve, l'AIS et l'ANP collaborent à la chasse aux membres des GIA ⁽²⁹⁾. Dans ses attaques, le GIA ne fait plus de distinction entre l'armée régulière et l'AIS selon *El Hayat* (30) qui publie les déclarations du porte-parole de l'instance exécutive du FIS à l'étranger, M. Abdelkrim Ould Adda, selon lequel « l'AIS œuvre à maintenir la trêve et l'étendre à d'autres groupes armés. Du succès de la trêve dépend l'action politique large pour sortir le pays de la crise ».

(29) *El Hayat* du 20 décembre qui cite des sources proches de l'AIS.

(30) *El Hayat* du 19 décembre.

Après une relative accalmie pendant les élections locales d'octobre, les tueries de villageois isolés reprennent le 27 novembre avec le massacre de 27 villageois à Souhane près de Larbaa, aux portes d'Alger dans un faux barrage routier. 29 villageois sont égorgés dans la nuit du 29 au 30 novembre à Hassi Labed près de Saida. Ces massacres non revendiqués et mis sous silence par les autorités ravivent les traumatismes des massacres de Bentalha et de Béni Messous. Pour la presse, ces massacres ont fait 500 morts. Les autorités n'en reconnaissent que 200. Les exactions n'ont pas remplacé les meurtres plus ciblés. Un psychiatre de Constantine, militant du RCD est assassiné le 27 juillet. L'assassinat qui marque l'année politique reste celui d'Abdelhak Benhamouda, secrétaire général du puissant syndicat Union générale des travailleurs algériens (UGTA).

L'assassinat du leader syndical Abdelhak Benhamouda

Le secrétaire général de l'UGTA tombe sous les balles de 5 jeunes terroristes le 29 janvier à Alger, en pleine après midi, en sortant de son bureau. Farouche éradicateur, proche du président Zéroual, il a acquis une place prépondérante dans le paysage politique tourmenté algérien en menant une campagne active pour Liamine Zéroual lors des présidentielles de 1995.

C'est un coup porté directement au chef de l'État qui perd un de ses principaux soutiens. Ancien enseignant, la cinquantaine bien portée, il était surnommé « Lech Walesa » pour son saut du syndicalisme à la politique. Fondateur du Comité national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA), il avait appelé puis approuvé l'interruption du processus électoral en 1992 par l'armée. Il venait d'annoncer son départ du poste de premier responsable syndical du pays pour se consacrer à la fondation d'un parti présidentiel qu'il voulait « centriste ». On parlait de lui comme du futur président de ce parti. Abdelhak Benhamouda se savait menacé. Il a eu la chance d'échapper à un premier attentat en 1993. Il a eu le temps de tirer son arme et de blesser un de ses agresseurs avant de s'effondrer. Une fusillade a ensuite opposé ses gardes du corps et ses assassins dont l'un était armé d'une kalachnikov. Ses assassins y compris le blessé ont réussi à prendre la fuite tandis qu'un gardien et l'un de ses gardes du corps ont été tués au cours de la fusillade. On se perd en conjecture sur les dernières paroles du leader syndical à la fin de son agonie dans les bras d'un de ses amis « Kamel, mon frère, ils nous ont trahis ». Il est remplacé à la tête de l'UGTA en février par Abdelmajid Sidi Saïd, le numéro deux du syndicat. L'attentat est revendiqué par le Front islamique pour le Djihad armé (FIDA), un groupe spécialisé dans le meurtre d'intellectuels et de personnalités. Le 12 février, selon des habitants du quartier où se trouve le siège du syndicat, les forces de sécurité donnent l'assaut à un immeuble proche du siège syndical. 6 islamistes armés dont deux femmes et deux enfants présumés membres d'un groupe nommé Phalange des partisans de la Sunna et du FIDA, sont tués.

Les élections législatives se déroulent dans un calme relatif. Au lendemain du scrutin, les violences s'accroissent notamment après la libération de M. Abassi Madani, leader du FIS. Cet aveuglement terroriste laisse les autorités imperturbables. Elles considèrent cette violence sans précédent comme une fuite en avant et la preuve que les GIA sont en train de perdre la guerre et sont

réduits à des « actes désespérés » contre les civils. M. Ahmed Ouyahia ne démord pas de sa thèse sur le « terrorisme résiduel » quotidiennement démentie par les actions terroristes au grand dam de la population.

Zéroual rompt son silence

Le président Zéroual est amené à rompre son silence sous la pression des médias et des partis. Dans son discours télévisé du 24 janvier, il promet « l'extermination des GIA » et veut rassurer la population. Il n'annonce pas de mesures concrètes mais dénonce un « complot de forces étrangères et de personnalités algériennes » sans autre précision. Il accuse une partie de l'opposition d'utiliser « le mouvement terroriste pour casser la volonté du peuple » visant de manière à peine déguisée les signataires de l'accord de Rome. Réaffirmant fermement sa volonté de lutter contre les « bandes de criminels, de traîtres et de mercenaires », le chef de l'État s'est voulu rassurant en rappelant que le pays est engagé sur la « voie du redressement national » avec la perspective des législatives.

Le président de l'ANR, l'ancien Premier ministre M. Rédha Malek, approuve ce discours de fermeté tout en souhaitant que « le président fasse appel directement à la population pour s'organiser ». Le FFS, par la voix de son premier secrétaire M. Seddik Débaïli, fait remarquer le « constat d'échec » tout en rejetant les accusations présidentielles. « Le recours à la vieille accusation de la main de l'extérieur montre la déliquescence d'un État qui ne peut plus assurer la sécurité du citoyen » affirme M. Débaïli qui estime que « le peuple veut du concret, dans ce discours, il n'y a aucune lueur d'espoir de voir la violence s'arrêter ».

Pour le Hamas, le discours présidentiel ne fait que « diagnostiquer la situation et situer la responsabilité des milieux politiques ». Khaled Bensmaïn (MDA) enfonce le clou. Il affirme que « ce discours n'apporte rien de nouveau. Il s'agit de promesses que le peuple algérien est habitué à entendre depuis 5 ans » en ajoutant que « au-delà des menaces à peine voilées contre l'opposition, le peuple aurait aimé savoir par quel moyen le Pouvoir entend sortir le pays de la crise ». Pour Saïd Sadi (RCD), le président vient « fermer un peu plus le jeu politique ». « La seule solution est de tendre la main aux démocrates » conclut pour sa part Abdelkader Merbah, responsable du MAJD et membre du CNT. Pour la fête de la fin du jeûne du Ramadan, la population a pris désormais l'habitude de se rendre massivement aux cimetières désormais sous la surveillance des groupes d'autodéfense. Aux violences frappant les civils, il faut ajouter les actions de l'AIS contre l'ANP. 17 militaires trouvent la mort dans une embuscade de l'AIS la première semaine de février près de Jijel.

L'ANP repasse à l'offensive contre les maquis fin février avec une puissance de feu exceptionnelle⁽³¹⁾ pour « nettoyer les régions infestées d'islamistes armés » avant la tenue des législatives tandis que le GIA promet une nouvelle série d'attentats⁽³²⁾. Après avoir laissé faire les groupes d'autodéfense

(31) Hélicoptères d'attaques, bombardements à la roquette et artillerie et ratissages sont signalés par la population. *MTM* 7 mars p. 498.

(32) Communiqué du GIA publié par le quotidien arabophone londonien *El Hayat* du 24 février.

et la garde communale, l'ANP semble vouloir revenir sur le terrain. Elle aurait subi des pertes « significatives » lors des dernières opérations. Les autorités semblent décidées « à mettre le paquet » en mettant à prix les têtes des terroristes avec des récompenses dont le montant peut atteindre jusqu'à 1 000 fois le salaire national minimum garanti (SNMG).

Réglementation des groupes d'autodéfense (GLD)

Avec le chiffre de 200 000 hommes, les GLD dépassent désormais largement l'armée régulière. Autorisés et armés depuis trois ans, ils voient leurs activités réglementées. Un décret précise « les conditions d'exercice de l'action de légitime défense dans un cadre organisé ». Ils prennent la dénomination officielle de « groupes de légitime défense » (GLD) et se surnomment « les Patriotes ».

Constitués de citoyens volontaires, chaque groupe est dirigé par un responsable ou par un agent des forces de l'ordre ou de sécurité résidant dans le secteur. Une autorisation de création de GLD est délivrée par le préfet à la demande des habitants et après avis des services de sécurité. Le sous-préfet exerce un contrôle sur les activités des groupes. Leur action est définie comme une « action de riposte, à titre individuel, ou dans un cadre organisé, à toute agression, acte de terrorisme ou de subversion, ou de manière générale, à tout acte de criminalité ou de délinquance, dirigé contre les personnes et les biens ».

Ils doivent se munir « de signes distinctifs apparents exempts de toute source de méprise ou de confusion ». Leur zone d'action est limitée. Ils ne peuvent « pénétrer à l'intérieur d'un domicile ou d'un espace clos qu'en cas de retranchement de fuyards ou en cas de nécessité de porter secours, sur appel d'autrui ». Aucune rémunération ou indemnité ne leur est attribuée sauf si le membre est empêché d'exercer son activité professionnelle du fait de ses charges de GLD.

Les GLD viennent compléter l'action de la Garde communale dont les membres sont payés 2 à 3 fois le SNMG et disposent de tenues. Les uns et les autres accomplissent les mêmes fonctions. L'action des GLD est saluée par le Président de la République. Des clips mettent en valeur ces « hommes debout », leur accordant une filiation directe avec les Moudjahidines (combattants) de la guerre de libération. Ils sont dénoncés par une partie de l'opposition qui voit en eux « la militarisation » de la société. Leurs actions sont mises en cause par des ONG de défense des droits de l'homme comme Amnesty International et une partie de l'opposition qui voient dans le comportement de certains de ces « miliciens » des débordements graves.

Certains représentants du FIS à l'étranger les accusent de nombreuses exactions contre des habitants accusés de sympathies islamistes. Les GLD constituent une cible de choix pour les GIA.

Amnesty International donne de la voix

L'organisation de défense des droits de l'homme va devenir en 1997 la bête noire des autorités algériennes qui supportent de plus en plus mal les déclarations de son secrétaire général. Dans une déclaration au quotidien français *Libération*, Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty estime que « la

montée en puissance des milices est un aveu d'échec du pouvoir ». « Il incombe à l'État de mettre fin à ce cycle de violences et d'horreur en s'assurant que les forces de sécurité agissent en force d'un État de droit » précise-t-il après avoir dénoncé les violences des GIA et des forces de sécurité. Pour lui, les « acteurs » du drame algérien sont les GIA « responsables d'atrocités que rien ne peut justifier » et les forces de sécurité « qui violent souvent la loi et commettent des crimes graves qu'on ne peut justifier ». Jetant un pavé dans la mare, il fait un constat : « On nous affirme que le terrorisme est résiduel mais l'État, dont la responsabilité est de protéger la population mais qui n'est apparemment pas capable de le faire, dit à cette même population : défendez-vous vous mêmes. D'un autre côté, la fragmentation et l'atomisation des groupes armés islamistes permet de moins en moins de savoir qui est qui et on peut se demander qui profite de cette situation ? » Le 18 novembre, Pierre Sané récidive en présentant le rapport 1997 d'Amnesty. Il dénonce à New York le gouvernement algérien qui répond par « l'intimidation et les menaces aux préoccupations » de la communauté internationale sur les droits de l'Homme. Amnesty demande l'envoi d'une commission internationale d'enquête sur les massacres de civils. Elle s'interroge sur la responsabilité de l'État algérien dans des tueries qui selon elle, ont fait 80 000 morts depuis 1992.

Pierre Sané avoue que son organisation a entamé « une campagne de lobbying à l'ONU pour que les États membres cessent de détourner les yeux de la tragédie algérienne et commencent à prendre des mesures concrètes pour venir en aide au peuple algérien ». Il dénonce les « excuses insupportables » des gouvernements pour ne pas agir et « les intimidations constantes des diplomates algériens ». Selon le responsable d'Amnesty, « l'Algérie, « membre influent de toutes les organisations internationales a utilisé son influence et son capital de sympathie pour menacer la communauté internationale, pour l'intimider et la contraindre à ne prendre aucune mesure ». Il ajoute que l'inaction internationale est aussi due aux richesses pétrolières et gazières algériennes. Il met dos à dos les groupes terroristes et le gouvernement. « Les GIA ont tué, enlevé et torturé des civils. Mais, de leur côté, les forces de sécurité sont responsables d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions et de tortures » et précise que « des allégations font état de massacres commis dans le but de punir la population locale pour son soutien aux groupes armés ou pour ne pas les avoir dénoncés ».

Amnesty réclame une session spéciale de la commission des droits de l'Homme à Genève où toutes les organisations pourront discuter des actions à entreprendre pour faire la lumière sur toutes les violations des droits de l'Homme » en soulignant particulièrement l'urgence de cette action. « On ne peut pas attendre, car les gens meurent et il faut agir maintenant » conclut le responsable d'Amnesty. C'est sur fond de polémiques internationales et dans un climat de psychose que se déroulent les élections locales. Des résultats de ces dernières dépend la composition du futur Sénat.

Les élections locales

Prenant les devants, dès le 2 septembre, le RCD demande le report des élections locales fixées au 23 octobre en raison « de la dégradation sécuritaire ».

Le parti de Saïd Sadi considère que ce report « s'impose face à la démission et à la faillite du pouvoir et au désarroi des populations qui attendent avant tout protection et réconfort ». Il dénonce « un gouvernement islamo-populiste qui se tait et se protège tandis que des villes sont livrées à la psychose et que le pays est livré au chaos » et « l'incompétence, la démission et l'improvisation des dirigeants tout occupés à manipuler la détresse sociale et l'insécurité des citoyens ».

Un rapport de la commission de préparation des élections locales prévues pour le 23 octobre est rendu public le 20 septembre après avoir été transmis la veille au chef de l'État. Il ressort que 70 000 bureaux rattachés à 10 000 centres de vote et 60 000 agents sont mobilisés pour ce scrutin. 1 800 bureaux itinérants accueilleront les nomades et les électeurs qui ne peuvent se rendre dans les centres de vote pour raison de sécurité. A noter la baisse de 1 000 bureaux itinérants par rapport au scrutin législatif du 5 juin « en raison de l'amélioration de la situation sécuritaire ». Les Algériens à l'étranger, les militaires et les corps constitués ont la faculté de voter dans leur commune de résidence ou par procuration contrairement aux présidentielles et aux législatives. Il n'est pas prévu de demander à des représentants internationaux de venir observer le bon déroulement de ce scrutin. Le 27 septembre, l'APS citant le ministère de l'intérieur, annonce l'entrée en lice de plus de 83 268 candidats sur 5 471 listes pour les élections locales. Le corps électoral se compose de 15 817 306 électeurs et électrices au lieu de 16 773 087 en raison de l'absence des Algériens à l'étranger.

Les chiffres cités par le communiqué de l'agence officielle divergent cependant par rapport à ceux présentés dans le rapport de la commission de préparation. L'APS parle de 35 240 bureaux de vote dont 1 746 itinérants rattachés à 7 860 centres pour lesquels 750 000 fonctionnaires sont mobilisés. La campagne électorale a été morne et les enjeux n'ont pas été réellement pris en considération. Quelques jours avant le scrutin, le président Zéroual a accompli deux périples au Moyen-Orient en visitant la Jordanie, la Syrie et l'Arabie Saoudite.

Le 24 octobre, les résultats des élections confortent la position du président de la République avec une large victoire du RND et un taux de participation de 66,19 %. Une fois encore, les grands perdants sont les partis démocrates comme le RCD ou le FFS qui sont carrément marginalisés. Les élections locales à la proportionnelle sont le dernier maillon du contrat institutionnel du président élu avec le pays. Le RND obtient plus de 55 % des sièges dans les communes et à peu de chose près le même pourcentage dans les départements. Il devance le FLN qui a obtenu 2 864 sièges et le Hamas avec ses 890 sièges. Mais l'ensemble des partis dénonce la fraude généralisée qui a entaché le scrutin ⁽³³⁾.

(33) Un rapport parlementaire « explosif » selon la presse restera dans les tiroirs du président (RND) de l'APN même après le départ (en 99) du Premier ministre, Ahmed Ouyahia accusé d'avoir couvert les irrégularités.

Levée de boucliers contre la fraude

Dès l'annonce des résultats, l'opposition proteste vigoureusement contre la fraude et les irrégularités et l'aide de l'administration au RND. Le FLN, le Hamas, le FFS et le RCD tentent de manifester devant la présidence mais un important dispositif policier a dissuadé leurs maigres troupes. Le 27 octobre, 2 000 manifestants dénonceront la fraude électorale. Le ministre de l'Intérieur n'en a cure. Pour lui, aucun « incident notable » n'a marqué le scrutin. Parallèlement aux enjeux locaux, les élus communaux et départementaux constituent les grands électeurs de deux tiers des sénateurs⁽³⁴⁾.

Pour le chef de l'État, le processus électoral a « redonné la voix au peuple ». Il « parachève l'édifice institutionnel ».

Le président algérien qui est aussi ministre de la défense profite de l'occasion pour démentir les rumeurs concernant des dissensions dans les hautes sphères de l'État et de l'armée quant à l'attitude à prendre face à l' AIS. Il sera démenti une année plus tard lorsqu'il écourtera son mandat. En attendant, si le président algérien peut se prévaloir de ses succès électoraux et du respect de la partie de son contrat concernant les institutions, il ne peut pas en dire autant pour la situation sécuritaire ni pour la situation économique.

Éclaircie économique

Après avoir désespéré du secteur des hydrocarbures, l'optimisme est de rigueur. Les fabuleux gisements découverts en 1995-96 se confirment. De nouveaux gisements sont découverts en 1997 et les pétroliers étrangers se bousculent à Alger.

Euphorie pétrolière

La mise en route des oléoducs gaziers et la stabilité des prix contribuent à l'optimisme des prévisions et au recentrage des stratégies. La production pétrolière doit dépasser le million de baril par jour d'ici 3 ans au lieu des 750 000 b/j actuellement pour atteindre les 16 millions de tonnes en 2000.

L'entrée en vigueur de la loi sur les hydrocarbures de 1991 a largement contribué à ouvrir le pays aux investissements étrangers dans ce secteur selon la formule « partage de production ». Les résultats sont plus que probants. 24 forages sur 34 sont des réalisations étrangères avec un investissement d'un milliards de dollars. Cette formule est approuvée par une trentaine de contrats de recherches signés. Une vingtaine de compagnies étrangères sont associées dans divers projets à la compagnie nationale. Sonatrach veut multiplier les investissements étrangers. Elle estime que le développement des gisements et des infrastructures de transports et de traitement demande globalement 12 milliards de dollars d'investissements. Premier producteur de gaz de l'OPEP, l'Algérie détient le plus grand gisement gazier mondial avec des perspectives alléchantes dans ce secteur.

(34) La Constitution de 1996 donne à la Chambre haute plus de pouvoir qu'à l'Assemblée élue au suffrage universel.

Les principaux clients de l'Algérie sont l'Italie, l'Espagne, la France, la Belgique, la Grèce et la Turquie avec plus de 34,4 milliards de m³ de gaz dont 56 % de GNL (liquéfié). D'ici l'an 2000, Sonatrach compte porter ses livraisons à 60 milliards de m³ par an. En 1997, l'Algérie espère un gain supplémentaire de 2 milliards de dollars sur une recette de 10 milliards de dollars.

Le Premier ministre algérien se montre optimiste. Il annonce un taux de croissance de 5 % pour 1997 contre 4 % en 1996 et 3,8 % en 1995. Les réserves de change sont estimées à près de 4,2 milliards de dollars au premier semestre 1997 contre 2 milliards de dollars en 1995 avec des prévisions dépassant les 5 milliards de dollars pour la fin de l'année. Il est prévu de réduire l'inflation à 10 % contre 18 % en 1996 et plus de 30 % en 1995. L'excédent commercial pour 1996 est estimé à 4,3 milliards de dollars contre un déficit de 0,9 milliards de dollars en 1995. Cet excédent est justifié par la hausse du prix de pétrole et la diminution de 1,7 milliards de dollars des importations selon le ministre du commerce M. Bakhti Belaid.

Les exportations hors hydrocarbures ont atteint 881 millions de dollars en 1996 contre 506 millions de dollars en 1995 soit une augmentation de 74 %. La hausse des exportations est de 30 % avec 12,5 milliards de dollars de recettes pétrolières tandis que les importations ont baissé de 15 % avec une dépense de 9 milliards de dollars par rapport à 1995. Cette baisse est justifiée par la diminution de 40 % des achats à l'étranger de biens de consommation non alimentaires et de 6 % des importations de biens alimentaires. Les autorités se montrent satisfaites voire euphoriques en tablant sur la durée et une évolution des cours du pétrole que l'agence internationale de l'énergie situe à 25 dollars le baril en 2015 avec l'émergence économique de l'ensemble asiatique.

Scepticisme

Face à cette euphorie, certains acteurs politiques et économiques algériens se montrent sceptiques devant les chiffres annoncés triomphalement à New York par le FMI et la Banque mondiale. Ces chiffres illustrent tout au plus une conjoncture exceptionnellement favorable notamment dans le domaine agricole qui a bénéficié de conditions climatiques optimales que rien ne garantit pour les années suivantes. Pourtant, on prévoit la diminution des importations de céréales et la suppression de celle de la farine. Les critiques les plus acerbes viennent du Conseil national économique et social (CNES) qui ne manque pas de souligner que « l'industrie se débat dans d'énormes problèmes de trésorerie et d'approvisionnement en matières premières et semi-produits ». Il ajoute que le dinar fait défaut avec le rétrécissement du marché local à cause des produits finis vendus en l'état grâce au laxisme des autorités qui ont ouvert les vannes de l'importation massive depuis 1995 à une population sevrée.

Les pénuries des années de plomb relèvent de l'exotisme local mais à quel prix ? Sur les 9 milliards de dollars consacrés aux importations, seulement 3,2 milliards sont allés au secteur productif. Le report de la partie la plus importante du remboursement de la dette, estimée en 1995 à plus de 31 milliards de dollars, à l'après 2000 rend disponible quelques 6 milliards de dollars par an. La disparition du monopole d'État sur le commerce extérieur a surtout développé un secteur privé aussi vorace qu'anarchique.

Malgré les violences, les échanges commerciaux se développent avec les principaux partenaires économiques occidentaux. L'importation massive de biens de consommation pénalise la production locale allant jusqu'à mettre en danger de disparition de plus en plus d'entreprises publiques. Obligées par le gouvernement à devenir rentables, elles n'arrivent pas à s'adapter. 200 d'entre elles tirent le rideau en 1997 mettant à la rue quelque 50 000 travailleurs⁽³⁵⁾. Le CNES dénonce aussi la situation bancaire des entreprises publiques dont le découvert dépasse souvent 30 % du chiffre d'affaire. « Économiquement parlant, le secteur public est dans une situation de cessation de paiement » estime le CNES avant que le gouvernement ne décide de renflouer 200 d'entre elles pour un montant dépassant les 184 milliards de dinars. L'ensemble des secteurs ne parvient pas à entamer le poids exorbitant des hydrocarbures.

Le développement du secteur pétrolier bloque quand il ne les diminue pas les crédits à l'agriculture, l'hydraulique ou la pêche déclarées priorités gouvernementales.

Privatisations bloquées

Malgré l'adoption d'un code des investissements favorables aux investisseurs en 1993 et la loi sur les privatisations en 1995, ces derniers, nationaux et étrangers, ne se bousculent pas. L'échec est ici patent. Sur 1 400 intentions d'achat enregistrées en 1995, seules 10 PME ont été vendues. Le gouvernement reconnaît qu'en dehors des hydrocarbures et des matériaux de construction, toutes les activités industrielles voient une baisse sensible de leur production qu'il estime à 10 %. La loi sur les privatisations est révisée. Une nouvelle version est promulguée. Elle comporte 5 modifications par rapport à celle de 1995. D'abord tout citoyen algérien ou investisseur privé peut acquérir à tempérament les actions des entreprises privatisables. Le paiement cash n'est plus obligatoire. Cette facilité est automatique pour les salariés.

L'actionnariat ouvrier et la privatisation populaire sont encouragés par l'émission de bons de privatisation et la création de sociétés de placements. Les quelque 1 200 entreprises publiques locales (EPL) peuvent être privatisées après audit et dans le cadre de leur restructuration. Le contrôle des opérations de vente qui intervenait à toutes les étapes est remplacé par un contrôle *a posteriori*. Enfin, l'acquéreur n'est plus soumis à l'obligation de conserver la même activité pendant 5 ans.

Tripatouillages comptables

Le Premier ministre refuse d'envisager un rééchelonnement de la dette dont le pic atteindra les 35 milliards de dollars en 1998. Officieusement, il ne s'y résoudra qu'avec un baril à moins de 8 dollars. Il refuse les prévisions des experts algériens et étrangers qui estiment eux qu'à moins de 16 dollars le baril, l'Algérie sera obligée de revenir devant le Club de Paris et le Club de Londres en 2000. Les mêmes experts se montrent sceptiques face aux chiffres du gouvernement algérien. Les chiffres de la balance commerciale ne prennent en compte qu'une partie des flux financiers entre l'Algérie et les autres pays, ceux

(35) Le marché de la tomate décimé par l'importation in *MTM* du 31 janvier p. 226.

qui concernent les échanges de biens et de services. La balance des capitaux est comptabilisée dans d'autres balances. Une partie des recettes d'exportation d'hydrocarbures comptabilisée comme actif dans la balance commerciale sera en même temps portée comme passif de la balance des capitaux car elles doivent servir à payer les firmes partenaires dans le secteur des hydrocarbures. Ces tripatouillages comptables tronquent le meilleur tableau de bord de la situation économique algérienne qu'est la balance des paiements.

Pour tenter de remédier au poids des hydrocarbures dans les exportations, de nouvelles mesures d'encouragement à l'exportation des autres secteurs sont présentées par le ministre du commerce le 30 janvier. Elles vont de la bonification de taux d'intérêt à la modification de la certification de conformité des produits destinés à l'exportation et leur exonération de TVA ou l'exonération de l'impôt sur le revenu général des exportateurs. Ces mesures complètent et renforcent l'action de l'office algérien de promotion du commerce extérieur (Promex) créé en 1996 et celle de la caisse algérienne de garantie (CAGEX). Plus de 630 millions de dollars ont été réalisés par les exportateurs algériens publics et privés en 1996 selon le premier ministre. La Cagex a rapidement développé ses activités engrangeant quelque 3,4 milliards de dinars de polices d'assurance.

A la fin de l'année 1996, plusieurs centres d'analyses économiques rendent publiques leurs conclusions qui ne vont pas toujours dans le sens du gouvernement. Peu habitués à se voir contestés de cette manière, les ministres dont le premier d'entre eux vivent très mal cette critique méthodique et chiffrée. L'Office national des statistiques (ONS) ouvre le feu dans son bulletin trimestriel consacré à la production industrielle, il l'estime complètement contre-performante. Une récolte record en 1996 de 46 millions de quintaux de céréales ne compense pas la tendance à la baisse de la production des branches en amont et en aval de l'agriculture. Les conclusions de l'ONS sont soutenues par le bilan fait par le CNES, organe consultatif indépendant. Il estime l'inflation à 20%.

Les chiffres les plus alarmants concernent l'emploi. En avril, l'association algérienne pour la défense de l'emploi (ADPE) rend public un rapport détaillé sur les conditions de travail et le développement du chômage d'où il ressort que 50 % des chômeurs sont des pères de famille dont 57 % sont établis en zone rurale. 29 % des chômeurs recensés en 1996 ont moins de 30 ans dont 6 % ont un niveau universitaire. 68 % n'ont jamais travaillé. 72 % n'ont aucune formation et 70 % ont un niveau primaire. Selon l'ADPE, il faudrait créer 700 000 postes chaque année pour absorber le chômage actuel alors que les statistiques officielles chiffrent cette création à 160 000 postes à peine. Si rien n'est fait pour améliorer la situation, l'Algérie comptera 3 millions de chômeurs en l'an 2000.

Quelque 410 000 Algériens dont de nombreux cadres et intellectuels ont quitté le pays sans y revenir depuis 1990 selon l'ONS. Ces chiffres ne prennent pas en compte l'émigration clandestine. Ce phénomène paraît lié à la montée de l'intégrisme : 12 000 départs avec l'arrivée des équipes FIS dans les municipalités en 1990, 95 000 l'année suivante. Ce flux tombe en 1994 à 48 285 sorties et se poursuit en 1995 avec 29 496 sorties du fait des difficultés d'obtention des visas. L'Algérie a perdu des cadres de haut niveau dans divers domaines dont

un millier d'enseignants. Parallèlement, les exactions terroristes ont contribué à un exode intérieur massif. Des villages entiers ont été désertés. Ce phénomène reste difficile à évaluer du fait de l'absence de chiffres fiables.

Investissements étrangers

L'amélioration relative de la situation amène des pays comme le Qatar à annoncer un investissement de 116 millions de dollars dans un centre commercial, un centre de loisirs et une usine de médicaments⁽³⁶⁾. Plusieurs prêts sont accordés à l'Algérie : 80 millions par la Banque mondiale pour l'emploi rural, 207 millions de dollars par la BAD pour l'ajustement structurel.

Le premier salon de l'automobile, du cycle et du motocycle est organisé à Alger en mars. Plusieurs firmes comme Honda, Fiat ou Daewoo y ont participé. Cette ouverture en confirme une autre. La compagnie Air Algérie reprend ses liaisons avec Paris interrompues depuis deux ans suite à son refus de rejoindre de nouveaux locaux à Roissy. Finalement, c'est bien à partir de Roissy que la reprise s'effectuera. La décision du ministre de la Culture, M. Mihoub Mihoubi, d'instaurer une censure à partir du mois de mars sur les livres importés pour « mettre fin à l'importation anarchique » vient relativiser les signes d'ouverture vers l'étranger. Une commission interministérielle comprenant le ministère de la Culture et celui des Affaires religieuses est chargée du contrôle.

Conclusion

Au cours de l'année 1997, le président Zéroual est parvenu, du moins formellement, à institutionnaliser le nouveau régime. Les nouvelles institutions prévues par la Constitution de 1996 sont en place et fonctionnent. Sauf le Sénat qui attend la désignation du « tiers présidentiel ». Sur le plan économique, l'année est mitigée. L'Algérie s'enfonce dans sa dépendance par rapport au pétrole et au gaz. Mais les investisseurs étrangers commencent à s'intéresser au pays.

C'est sur le plan social et humain que le bât blesse. Le Premier ministre Ahmed Ouyahia n'a aucun état d'âme lorsqu'il s'agit d'appliquer les plans du FMI et de la Banque mondiale. Sa politique est mâtinée de laxisme populiste qui consiste à s'arranger avec les chiffres et à répondre de manière conjoncturelle aux souhaits d'une certaine classe. Il en est ainsi pour la mesure de facilitation de change pour les Algériens qui veulent se déplacer à l'étranger et auxquels une allocation en devises est attribuée. Cela rappelle l'époque Chadli. Sur le plan culturel, le marasme domine avec en prime des décisions destinées à satisfaire les ministres islamistes du gouvernement comme celle de censurer les livres importés. Mais l'échec est patent dans le domaine sécuritaire. Or, c'est sur le mot d'ordre de paix que le président Zéroual a été élu en 1995.

(36) *MTM* du 3 janvier 1997.